

Secrétariat du Grand Conseil

M 2374-A-I

Date de dépôt : 2 janvier 2019

Rapport

de la commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Florian Gander, Ronald Zacharias, Sandro Pistis, Pascal Spuhler, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Jean-François Girardet, Françoise Sapin, Christian Flury, Jean-Marie Voumard, Patrick Dimier, Henry Rappaz, Christian Decorvet : Noctambus jusqu'au bout du jeudi

Rapport de M. André Python

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des transports a examiné cette motion au cours des séances des 5, 12, 19 et 26 septembre 2017, sous la présidence de M. Bernard Ridewegg.

Assistent aux travaux :

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

- M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat ;
- M. David Favre, secrétaire général adjoint ;
- M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs ;
- M. Alexandre Prina, directeur, direction de la planification générale ;
- M. Thierry Messenger, directeur région Lac-Rhône ;
- M. Gérard Widmer, directeur général des transports ;
- M^{me} Chrystelle Charat, cheffe de projet, directrice générale des transports.

Remerciements à M. Moret Vincent, procès-verbaliste.

Présentation de la motion par M. Gander

M. Gander explique qu'il a décidé de déposer cette motion suite à un article de journal. Il aimerait apporter une réponse à une demande faite par de nombreuses personnes. En effet, la loi permettant désormais aux établissements d'ouvrir jusqu'à 2h du matin le jeudi soir, ce serait cohérent et bien de pouvoir offrir aux personnes sortant ces soirs-là des moyens de transport adéquats pour rentrer chez eux.

Une députée (S) demande s'il a estimé le coût de cet accroissement de l'offre.

M. Gander répond négativement. Il faudrait demander cela aux TPG. Il estime que 3 bus de plus le jeudi soir ne doivent pas engendrer un coût supplémentaire important.

Une députée (S) demande à M. Gander de clarifier les jours concernés par cette motion. M. Gander explique que cette motion vise à ajouter quelques bus les nuits du jeudi au vendredi.

Cette députée (S) demande quels sont les liens entre les TPG et les Noctambus.

M. Pavageau indique que les Noctambus ne sont plus sous la responsabilité des TPG. Ces derniers sont financés par les communes. De manière accessoire, les TPG sponsorisent l'activité des Noctambus à hauteur de 1 million de francs par année. Il s'agit donc d'une association privée recevant des subventions communales. Il ajoute également que les « bus pyjama » à Lausanne fonctionnent très bien. Un trajet dans un de ces bus coûte 4 F de plus que le prix normal d'un billet.

M. Gander prend note de cela. Il affirme néanmoins qu'il serait intéressant d'étudier cette proposition avec l'ACG. Un soutien politique permettrait à un tel projet de voir le jour.

Une députée (Ve) demande si certaines lignes devraient être mises en place de façon prioritaire afin de répondre aux besoins de la population.

M. Gander n'a pas directement été en contact avec la population. Il a donné une réponse à des attentes exprimées dans un article de journal.

Son parti était légèrement réfractaire à sa proposition. En effet, certains estimaient que les jeunes avaient l'école le lendemain matin et qu'il n'y avait ainsi pas besoin de mettre en place des bus si tard. Il estime toutefois qu'une telle offre ne répond pas seulement aux besoins des jeunes.

Un député (PLR) demande si le contrat conclu avec les Noctambus entre dans le calcul du pourcentage de sous-traitance.

M. Pavageau répond négativement. C'est également le cas pour les lignes transfrontalières.

Le taux de sous-traitance s'applique aux prestations passées par l'Etat de Genève et donc pas à celles commandées par le Noctambus ou le GLCT.

Le député conclut qu'il serait ainsi possible d'augmenter la sous-traitance si l'Etat ne commande les prestations.

M. Pavageau explique que les TPG décident des lignes qu'ils veulent sous-traiter. La ligne F est sous-traitée à plus de 10%. Une partie est produite par les TPG et l'autre est produite par la régie de l'Ain. Le 10% concerne l'activité émanant du contrat de prestations passé par l'Etat de Genève avec les TPG.

Le député (PLR) remarque qu'ils ont un intérêt majeur à diminuer l'étendue du contrat de prestations. Il demande s'il est possible de sous-traiter les lignes allant de l'autre côté de la frontière.

M. Pavageau confirme que c'est possible. Il faut néanmoins un minimum de deux arrêts par ligne pour pouvoir la sous-traiter.

Un député (EAG) estime que c'est une proposition intéressante. Il serait intéressant d'entendre l'association Noctambus. Les membres de l'association dont les communes bénéficient des prestations Noctambus. Ainsi, il propose de ne pas poursuivre le débat in abstracto et d'inviter l'association à présenter son activité ainsi que le point de vue des communes touchées par la motion.

M. Gander aimerait apporter une précision à ce qu'il a dit avant. C'est l'association Collectif Nocturne qui a formulé cette demande dans la presse.

Le président rappelle qu'il est proposé d'auditionner l'association Noctambus.

M. Gander propose d'auditionner le Collectif Nocturne.

Le président prend note de cette proposition qui est acceptée. L'association Noctambus et le Collectif Nocturne seront auditionnés par la commission.

Audition de M. Giorgio Giovannini, directeur, et M. Sekou Cissé, directeur adjoint de l'association Noctambus

M. Giovannini souhaite amener quelques explications concernant le fonctionnement des Noctambus. Le réseau a deux composantes : le réseau régional qui est aujourd'hui financé par 73 communes françaises, genevoises et vaudoises et le réseau urbain qui est celui que souhaite prolonger la motion. Ce dernier est financé à 50% par 14 communes (Ville de Genève et

communes avoisinantes) alors que l'autre moitié est financée directement par les TPG. Pour l'association, ce serait intéressant d'offrir une nuit de services en plus. La position du comité de l'association est en faveur d'offrir cela aux Genevois à condition que la part des communes puisse être financée d'une façon ou d'une autre.

Une députée (S) affirme qu'il leur a été indiqué que les TPG donnaient 1 million par an à Noctambus. Elle demande si c'est juste et si cela correspond aux 50% de la part des TPG. Elle demande également leur avis à propos du fait que les jeunes qui utiliseraient cette offre accrue ont cours le lendemain matin.

M. Giovannini rappelle que Noctambus est né en 1993 sous l'impulsion de trois communes (Meyrin, Genève et Vernier) dans le but de pouvoir rentrer en sécurité la nuit. Le financement est surtout venu des services sociaux des communes. Il estime qu'offrir des Noctambus le jeudi peut avoir son utilité. Concernant le financement, Noctambus finance 750 000 F pour le réseau urbain, soit 50% du montant total. Le solde est financé par les TPG.

Un député (PDC) demande combien ils paient pour les infrastructures et les billets.

M. Giovannini explique que le service est opéré par les TPG et qu'il est cofinancé par les communes. Ainsi, les communes versent un certain montant aux TPG pour l'exploitation du service. Par la suite, les TPG imputent les recettes qui sont relatives aux services entre minuit et 2 heures du matin. En 1993, l'association prenait le risque d'exploitation. Par la suite, les TPG ont pris ce risque avec le cofinancement des communes.

Le député résume que Noctambus reçoit 750 000 F des communes qui sont reversés aux TPG.

M. Giovannini confirme cela. Un budget est voté en assemblée générale. La part pour les TPG est directement facturée aux communes. L'association a d'autres activités, comme celle de prévention. En effet, des modérateurs sont présents sur les lignes et font de la prévention afin que tout le monde puisse rentrer calmement chez soi.

Un député (PDC) demande comment les prestations des communes sont déterminées.

M. Giovannini explique qu'ils ont créé une sorte de péréquation générale entre les communes. Ainsi, toute augmentation où qu'elle soit doit être supportée par toutes les communes. Toute nouvelle ligne doit être acceptée en AG.

Une députée (S) demande s'ils ont évalué la demande pour des services de nuit le jeudi. Elle demande également s'ils ont déjà pensé à mettre en place des services les veilles de jours fériés et durant les vacances.

M. Giovannini répond négativement. Ils ne savent pas quelle serait la demande pour un jeudi soir. Il indique néanmoins que l'offre des Noctambus plafonne alors que la demande continue d'augmenter. Ils reçoivent régulièrement des demandes pour certains événements comme les Fêtes de Genève et y répondent. Les communes peuvent également demander un service spécial.

Une députée (S) demande s'ils ont des partenariats avec des événements.

M. Cissé indique qu'ils ont par exemple créé un partenariat avec Russin et le Bal d'Avusy. Les organisateurs proposent un tracé pour les bus et ils doivent payer le prix coûtant du service.

Une députée (S) demande quel est le surcoût pour une telle augmentation de l'offre. Elle demande s'il est possible de calculer cela avec une règle de trois, ce qui signifierait qu'une telle augmentation de l'offre se chiffrerait à 375 000 F.

M. Giovannini confirme que cela peut se calculer avec une règle de trois dans le pire des cas. Ainsi, cela coûterait 375 000 F de plus pour les communes et le même montant pour les TPG. Il faut toutefois évaluer si l'offre serait semblable à celle du week-end.

Un député (S) demande s'il faudrait instaurer un service équivalent à celui du week-end pour les jeudis soir.

M. Giovannini affirme qu'une grande partie des utilisateurs utilise les Noctambus pour le réseau urbain.

Un député (S) relève que le phénomène du « jeudredi » se développe. Il demande s'ils renforcent les lignes en passant par des lieux précis, comme devant le Village du Soir.

M. Giovannini indique qu'ils ont eu cette réflexion pour la ligne des clubs. Le comité a toutefois souhaité qu'il y ait un cofinancement des acteurs privés. Malheureusement, ce cofinancement n'a duré qu'une année. Finalement, cette offre est toujours proposée.

Un député PLR demande s'il y a un réel besoin des jeunes de pouvoir utiliser les Noctambus le jeudi soir ou si cela concerne les plus vieux.

M. Giovannini ne peut pas répondre à cette question. Il indique toutefois que le Collectif Nocturne a demandé cette prestation notamment car les bars peuvent désormais ouvrir plus tard grâce à la nouvelle loi.

Un député (MCG) demande quel est l'impact des Noctambus sur le tissu économique local.

M. Giovannini dit que cela n'a pas été étudié. L'instauration de la péréquation entre les communes à l'époque avait suscité beaucoup de débats. En effet, la Ville de Genève ne comprenait pas pourquoi elle devait payer pour que les gens puissent venir et partir de la commune. Il leur avait été expliqué que toutes ces personnes venaient consommer dans les établissements de la Ville et qu'elle avait donc tout avantage à participer à cela.

Un député (UDC) demande quelle est la moyenne d'âge des usagers du Noctambus.

M. Cissé explique que la moyenne d'âge se situe entre 16 et 35 ans sur le réseau régional. Elle se situe entre 35 et 45 ans sur le réseau urbain.

Le même député demande aussi combien de lignes Noctambus existent.

Il répond qu'il y a 14 lignes urbaines et 12 lignes régionales.

Un député (PDC) demande comment les prestations sont relayées.

M. Giovannini explique que la promotion est faite par Noctambus. Ils ont des partenariats avec les TPG. Ils promeuvent ainsi beaucoup grâce aux outils des TPG. Ils ont également créé une application Noctambus.

Une députée (S) est frappée par la différence de moyenne d'âge entre le réseau urbain et le réseau régional.

M. Giovannini précise que les Noctambus ne sont pas faits que pour les gens en état d'ébriété. Certains travailleurs utilisent le Noctambus pour rentrer lorsqu'ils terminent leur journée. A l'époque, ces prestations étaient centrées sur les jeunes. Ils ont par la suite voulu l'offrir à un plus grand nombre de personnes. Une telle offre permet par exemple à des adultes de se rendre à la séance de cinéma de 22 heures et de rentrer avec un tram après minuit.

Audition de M. Sylvain Leutwyler et de M^{me} Lucie Hainaut pour le Collectif Nocturne

M. Leutwyler explique que le Collectif Nocturne est un regroupement associatif qui défend les intérêts des jeunes. Ce groupe existe depuis 2015.

Concernant la mobilité nocturne, leur plaidoyer a été repris dans un article du 20 Minutes. Ils ont également rencontré les représentants de l'association Noctambus. Ils apprécient beaucoup le dépôt de la présente motion mais sont toutefois déçus que le travail qu'ils ont fait en amont n'ait pas été

mentionné. Il donne la parole à sa collègue afin qu'elle présente leur discours concernant la mobilité nocturne.

M^{me} Hainaut constate que les Noctambus fonctionnent tellement bien qu'il faudrait justement les développer. C'est un cadre adéquat et sécurisé pour les retours de soirée, notamment en raison de la présence de médiateurs dans les bus. Ils aimeraient ainsi que cette offre s'adapte mieux aux besoins des jeunes. Ils ont également constaté qu'il est difficile d'avoir accès aux parcours et aux horaires des Noctambus.

En effet, lorsque les services des TPG sont terminés, il n'est plus possible d'avoir accès aux services des Noctambus sur l'application mobile des TPG.

Le Collectif Nocturne aimerait donc premièrement que le service des Noctambus soit développé mais également que ce dernier soit valorisé, notamment sur l'application mobile des TPG. Ils constatent finalement que certains utilisateurs des Noctambus ne sont pas représentés au sein de l'association des Noctambus.

M. Leutwyler explique que l'argumentaire de la motion précise justement que les Noctambus permettent de rentrer en sécurité chez soi. Il n'est toutefois pas précisé que c'est également un moyen écologique et peu cher pour rentrer chez soi. En raison de ces trois aspects, les Noctambus sont donc un service adéquat pour rentrer chez soi. La vie nocturne représente une grande importance pour la vie sociale des jeunes. Le Collectif Nocturne estime ainsi qu'il y a un droit à la vie nocturne pour tous les jeunes du canton. Les communes ont donc la responsabilité de participer aux Noctambus pour permettre aux jeunes de se déplacer le soir.

M^{me} Hainaut pense que la deuxième invite est bonne. Le Collectif Nocturne aimerait toutefois suggérer l'ajout d'une troisième invite prévoyant qu'il faut « actualiser et adapter les horaires et les tracés du service des Noctambus afin qu'ils répondent au mieux aux besoins actuels des noctambules genevois ».

Une députée (S) aimerait savoir s'ils ont évalué les besoins lors des veilles de jours fériés ainsi que durant les vacances.

M. Leutwyler explique justement que les horaires méritent d'être actualisés. Il serait agréable d'avoir des Noctambus les veilles de jours fériés. Une réévaluation au niveau des tracés semble également nécessaire. En effet, certains Noctambus sont surutilisés alors que d'autres sont sous-utilisés. Dans le cas des veilles de jours fériés, il y a effectivement une demande des jeunes pour ces soirs-là.

Et quels secteurs sont mal desservis ?

M. Leutwyler affirme qu'ils n'ont pas listé ces secteurs. Ils peuvent simplement indiquer que les besoins ne sont plus forcément en adéquation avec ce qui est proposé et que les informations concernant ce service ne sont pas aisément atteignables.

La même députée demande s'ils ont pris contact avec les deux principaux financeurs des Noctambus, soit les communes ainsi que les TPG.

M. Leutwyler répond négativement. Ils pensaient avoir déjà touché les communes en contactant l'association Noctambus vu que ces dernières y sont représentées.

Un député (PLR) explique qu'il faut payer 5 F de plus pour utiliser les bus de nuit à Zurich ainsi que dans le Jura. Il demande s'ils seraient disposés à imaginer un supplément à payer.

M. Leutwyler répond négativement. Les Noctambus ajoutés répondraient à un besoin des noctambules. Le prix des billets en sus du financement des communes suffirait selon eux.

Le même député confirme qu'il y a un financement des communes. Toutefois, il y a également un financement de l'Etat. Il prend note que le Collectif Nocturne désire que ce soit le statu quo pour les utilisateurs.

M. Leutwyler explique qu'augmenter l'offre des Noctambus, c'est également investir dans la vie nocturne. La participation étatique peut ainsi être rentable.

Et pourquoi il faudrait s'arrêter aux jeudis et ne pas mettre en place des Noctambus les mercredis ?

M^{me} Hainaut explique qu'ils ont constaté une forte demande pour le jeudi soir. Il n'y a pas une telle demande pour les mercredis.

Et ce que signifie une « forte demande » ?

M^{me} Hainaut précise qu'ils sont étudiants et qu'ils ne peuvent pas faire des études approfondies à propos de cette demande. Toutefois, ils constatent de plus en plus d'événements et de concepts organisés le jeudi soir, que ce soit du côté de l'Usine, de la Gravière ou du Village du Soir.

Ont-ils un chiffre à propos de cette demande ?

M. Leutwyler répond négativement. Tous les établissements nocturnes ont développé des concepts les jeudis soirs.

M^{me} Hainaut invite à sortir un jeudi soir à la rue de l'Ecole-de-Médecine pour constater la demande.

Une députée (S) demande ce qu'ils pensent de la présence des médiateurs. Elle demande également quels sont les problèmes concernant les horaires.

Elle demande finalement comment ils se positionnent par rapport aux gens qui sont contre le développement d'une telle offre le jeudi soir vu que les jeunes ont cours le vendredi matin.

M. Leutwyler indique que la présence de médiateurs dans les Noctambus est justement le prolongement d'un cadre adapté pour rentrer chez soi. C'est donc quelque chose de cohérent. Concernant la réévaluation de l'offre, les horaires restent figés depuis quelques années alors que la vie nocturne genevoise s'est développée. Deux exemples démontrent bien cela : le développement des établissements au PAV et l'augmentation des événements organisés le jeudi soir. Ce serait donc intéressant d'avoir une réévaluation des horaires pour voir si ces derniers sont adaptés à ce qui se passe durant la nuit. Le Collectif Nocturne ne se positionne pas par rapport à l'argument cité. Ils estiment toutefois qu'il faut être cohérent avec la LRDBHD qui prévoit la possibilité d'ouvrir des lieux nocturnes jusqu'à 2 heures du matin en semaine.

M. Favre estime qu'une ville a besoin d'une offre nocturne. Il trouve toutefois qu'ils ont très vite balayé la question du supplément. Lausanne impose un supplément de 4 F alors que Zurich impose un supplément de 5 F. Vraisemblablement, cela ne dissuade pas les gens de sortir, d'autant plus que ce sont des villes bien plus festives que Genève. Il est d'accord avec le fait que la communication des horaires des Noctambus n'est pas très bonne. Il aimerait qu'ils se repositionnent sur ce supplément. Il demande si un supplément de 3 F ou 4 F est absolument inenvisageable.

M. Leutwyler indique que le Collectif Nocturne n'a pas de position élaborée à ce niveau. Toutefois, si le supplément est important, les jeunes auront moins accès à ce dernier service et il perdra de son utilité. Ils estiment que le financement devrait être plus développé du côté des communes.

En effet, certaines communes devant moins participer aux aménagements nocturnes sur leur propre territoire pourraient ainsi plus participer aux développements des Noctambus. La solution devrait donc se trouver du côté des communes.

M. Favre demande si un supplément de 2 F ou 3 F contre un jeudi serait envisageable pour eux. M. Leutwyler affirme que ce n'est pas envisageable.

M. Favre ajoute qu'il n'y a de loin pas que les communes qui financent les Noctambus. Le canton finance une partie importante de ce service.

M. Leutwyler conclut qu'il faut négocier une augmentation de la participation financière des communes.

Un député (MCG) demande s'il est possible d'entrer en matière avec les associations concernées à propos d'un supplément. La création de ce jour supplémentaire a un coût et il faut trouver de l'argent.

M^{me} Hainaut estime personnellement qu'il vaut mieux mettre en place un service supplémentaire le jeudi soir moyennant un supplément. Néanmoins, ajouter un supplément tous les soirs n'en vaut pas la peine.

Le même député estime qu'il est important d'avoir un dialogue à ce sujet. Il entend qu'elle estime qu'il vaut mieux payer un peu plus afin d'avoir ce service les jeudis soir. Il faut donc quantifier ce supplément.

M^{me} Hainaut souligne que les principaux utilisateurs des Noctambus sont des jeunes. Dès le moment où on augmente le tarif la nuit, elle ne voit pas pourquoi il ne faut pas augmenter les tarifs la journée. Elle rappelle que la vie nocturne est importante pour les jeunes et leur développement.

Audition de M^{me} Anne Hornung-Soukup, présidente, de M. Denis Berdoz, directeur général des TPG, et de M. Alexandre Genton

M. Berdoz annonce qu'il va faire une présentation à propos des Noctambus et de la motion qui a été déposée. Il rappelle que les bus Noctambus sont gérés et organisés par l'association Noctambus. L'offre de ces transports de nuit a lieu sur du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Le Noctambus comporte deux réseaux. Le réseau urbain est une prolongation de lignes qui existent la journée. Le réseau régional est composé de lignes spécifiques (N,...). Il présente ensuite les finances des Noctambus. Le déficit à couvrir est subventionné par les communes ainsi que par le contrat de prestations des TPG. Les budgets 2017 et 2018 sont relativement stables et ne changent pas énormément de ce qui est prévu. Concernant la fréquentation, il y a environ 7000 personnes qui fréquentent ce service par nuit durant le week-end. Le réseau urbain des Noctambus a été optimisé depuis décembre 2015. Alors que les coûts sont constants, il y a eu une augmentation de 4,4% de la fréquentation entre 2015 et 2016. Selon leurs projections, la fréquentation du jeudi soir serait de l'ordre de 4500 à 5000 voyageurs transportés. Concernant l'information pour les voyageurs, les Noctambus sont présents sous la rubrique « recherche d'itinéraire ». Il y a également des annonces pour les lignes urbaines (et pas pour les lignes régionales) aux bornes installées aux arrêts. Les Noctambus sont indiqués à un certain nombre d'arrêts. Il aborde maintenant la possibilité d'instaurer une surtaxe. Il n'y a actuellement pas de surtaxe à Genève lorsqu'une personne voyage la nuit. Une surtaxe serait surtout envisageable pour le réseau régional. Concernant l'offre le jeudi soir, le potentiel existe mais n'est pas aussi élevé que celui du week-end. Il affirme que les TPG envisageraient plutôt de mettre en place une offre Noctambus le jeudi soir dans le réseau urbain. Il précise qu'aucun canton ne propose un Noctambus en Suisse les

jeudis soirs. Il conclut sa présentation par certaines questions qu'il faudra se poser à l'avenir, notamment celles concernant l'arrivée du Léman Express.

Un député (PLR) affirme que, pour l'économie, il serait bien de pouvoir offrir des services de transports publics tardivement afin de permettre aux personnes travaillant tard de rentrer chez elles. Il affirme toutefois qu'une surtaxe est nécessaire aux yeux des PLR, car il est exclu qu'un pareil service soit gratuit. Il demande à combien une surtaxe devrait s'élever afin de financer le Noctambus. Il serait possible d'imaginer qu'une personne ayant déjà un abonnement achète un billet en sus, ce qui se passe dans de nombreux pays, afin que l'Etat ne doive pas combler le déficit une fois de plus et une fois de trop.

M. Berdoz relève que le niveau des surtaxes en Suisse est de 3 F à 5 F selon les villes. Une telle surtaxe permettrait de financer une partie le déficit et de réduire d'autant une partie des subventions.

Un député (PDC) demande quel serait le coût pour les 4700 personnes de plus qui seraient transportées le week-end.

M. Genton répond que le solde non couvert serait d'un million supplémentaire vu que la fréquentation serait moins importante les jeudis soirs.

M. Pavageau ajoute que les dépenses seraient similaires alors que les recettes seraient inférieures en raison d'une fréquentation inférieure à celle du week-end.

Et quel est le lien contractuel entre l'association Noctambus et les TPG ?

M. Genton explique qu'ils ont une convention avec eux. Chacun a des obligations.

L'association doit gérer toute l'administration alors que les TPG gèrent l'exploitation. Toutes les communes genevoises sont couvertes par les Noctambus.

Une députée (S) relève que les Noctambus sont surtout utilisés par les jeunes. Elle aimerait en savoir plus sur la composition des passagers.

M. Berdoz confirme que la clientèle est essentiellement composée de jeunes. La moyenne d'âge est nettement plus faible que sur le réseau diurne.

Est-il pertinent de mettre cela en place alors que les jeunes ont cours le lendemain ? Elle demande de ce fait si instaurer une surtaxe de quelques francs, quoique petite en apparence, est une bonne idée.

M. Berdoz dit que ces deux questions sont sociales et politiques.

Un député (UDC) demande si les médiateurs sont utiles.

M. Genton indique que des personnes fortement alcoolisées utilisent les Noctambus. Parfois, des personnes entrent avec des bouteilles en verre. Les médiateurs les invitent dans ce cas à laisser les bouteilles dehors. Cela apporte également du réconfort et de la sécurité au chauffeur.

Et quelle serait la part des personnes qui utiliseraient les TPG la nuit pour rentrer du travail ? M. Genton affirme que, plus l'heure avance dans la nuit, plus la moyenne d'âge est petite. Sur les lignes urbaines, la population est un peu plus âgée. Ils n'ont toutefois pas de chiffres exacts à ce propos.

Et combien de collaborateurs sont sur le réseau par nuit ?

M. Genton indique qu'il y a entre 40 et 50 conducteurs sur le réseau urbain tandis qu'il y a une douzaine de conducteurs sur le réseau régional. Il y a donc une soixantaine de conducteurs.

Audition de M. Thierry Apothéloz, président de l'ACG

M. Apothéloz explique que l'ACG n'a pas de liens directs avec Noctambus. Toutefois, ils sont ravis de pouvoir présenter leurs arguments à propos de la motion. La LRDBHD prévoit effectivement des ouvertures prolongées. Toutefois, la LRDBH prévoyait déjà la possibilité d'ouvrir jusqu'à 2h du matin. Il ne s'agit donc pas d'un bon argument. Les TPG sont chargés de 50% des coûts des Noctambus. Dans le contexte actuel, il leur paraît inopportun de considérer que les TPG doivent assurer une telle charge, estimée environ à 700 000 F. Selon eux, il faudrait en priorité développer l'offre la journée et développer l'offre des Noctambus le samedi soir. En effet, bon nombre de Noctambus le samedi sont déjà complètement remplis. S'il fallait avoir une seule priorité, il faudrait renforcer l'offre du samedi soir. Les communes ont voté un budget supplémentaire pour l'année 2018. Lancy et Vernier ont ainsi voté 23 000 F supplémentaires. Le comité unanime de l'ACG a décidé de ne pas soutenir cette motion.

Un député (PLR) rappelle qu'il y a environ 7000 usagers par nuit durant le week-end. Les TPG estiment que 4700 usagers pourraient utiliser les Noctambus le jeudi soir. Il demande si certaines de leurs communes respectives ont déjà reçu des demandes pour instaurer des Noctambus le jeudi soir. Il demande également si, dans le cas où une surtaxe était instaurée pour l'utilisation des Noctambus, les communes seraient prêtes à payer un peu plus pour voir une telle offre se mettre en place le jeudi soir.

M. Apothéloz relève tout d'abord que l'exposé des motifs ne comprenait rien à propos d'une potentielle demande. Les douze personnes siégeant au comité ne lui ont pas indiqué quoi que ce soit à ce propos. Ils n'ont toutefois pas fait de recherches et n'ont pas non plus envoyé de questionnaires à ce

sujet. Concernant le financement, il faut que les Noctambus restent accessibles aux jeunes. Une surtaxe diminuerait l'intérêt des Noctambus. De plus, les communes doivent déjà participer de façon conséquente en 2018. Il doute ainsi que ces dernières veuillent payer encore plus pour voir une telle offre se mettre en place.

Une surtaxe est à payer dans toutes les villes de Suisse. Il demande si une surtaxe de l'ordre de 3 F à 5 F poserait vraiment problème.

M. Apothéloz affirme que, pour que le dispositif soit le plus optimal possible, il faut manier la surtaxe avec prudence. Une surtaxe de 2 F est envisageable.

Un député (S) s'étonne de la position de l'ACG alors que les TPG estiment une fréquentation de l'ordre de 4700 personnes le jeudi soir et que les jeunes sont de plus en plus adeptes des « jeudredis ».

M. Apothéloz explique que les douze personnes présentes à leur séance de comité à midi n'ont pas fait remonter quelque demande que ce soit lors de la discussion de cette motion. Cela ne veut pas dire que la demande n'existe pas. Toutefois, à ce stade de la discussion, il ne peut pas donner d'autres éléments.

Une députée (S) estime qu'il est possible d'admettre que des jeunes sortent le jeudi soir et qu'ils ont ainsi besoin d'un moyen pour rentrer. Elle demande ainsi ce que propose l'ACG à la place des Noctambus.

M. Apothéloz explique que la motion se focalise sur le jeudi alors qu'il est tout à fait possible de sortir le mercredi. Il indique également que l'ACG n'a pas de liens directs avec Noctambus. Il ne peut de ce fait pas faire de propositions concrètes pour les rentrées du jeudi soir.

Le président rappelle que la commission doit se prononcer sur les deux amendements déposés lors de la dernière séance par le groupe socialiste. Le premier amendement est à la 1^{re} invite qui est à remplacer par : « à favoriser le développement de l'offre Noctambus la nuit du jeudi au vendredi en concertation avec les communes, les TPG, UNIRESO et l'association Noctambus ».

Le deuxième amendement reprend la 3^e invite proposée par le Collectif Nocturne : « à actualiser et adapter les horaires et les tracés du service Noctambus afin qu'il réponde au mieux aux besoins actuels des noctambules genevois ».

Le PDC propose formellement de sous-amender les amendements ainsi : « à actualiser et adapter les horaires et les tracés du service Noctambus afin qu'il réponde au mieux aux besoins actuels des noctambules genevois en

concertation avec les communes, les TPG, UNIRESO et l'association Noctambus ».

Le groupe PLR propose formellement l'ajout d'une invite supplémentaire : « à envisager un supplément de tarif pour les Noctambus ».

Après moultes tergiversations, les amendements socialistes et PDC sont acceptés, l'amendement PLR est refusé et la motion est votée.

Le président met aux voix la M 2374 ainsi amendée :

Pour : 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

Contre : 4 (2 PLR, 2 UDC)

Abstention : 3 (2 PLR, 1 PDC)

En conclusion :

Après les débats qui ont fait suite aux différentes auditions et présentations, la majorité de la commission a voté cette motion et une minorité l'a refusée sans prendre de rapport. Et d'autres se sont abstenus.

C'est pourquoi nous vous engageons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, à suivre la majorité de la commission et à voter en faveur de cette motion.

Proposition de motion

(2374-A-I)

Noctambus jusqu'au bout du jeudi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que depuis janvier 2016 les bars peuvent ouvrir jusqu'à 2h le vendredi matin ;
- qu'il s'en suit que les horaires des Noctambus ne sont plus en adéquation avec les besoins des principaux utilisateurs, les jeunes,

invite le Conseil d'Etat

- à actualiser et adapter les horaires et les tracés du service Noctambus afin qu'il réponde au mieux aux besoins actuels des noctambules genevois en concertation avec les communes, les TPG, UNIRESO et l'association Noctambus ;
- à clarifier le processus de décision de l'offre Noctambus entre les communes, l'association Noctambus, les TPG et le canton.